

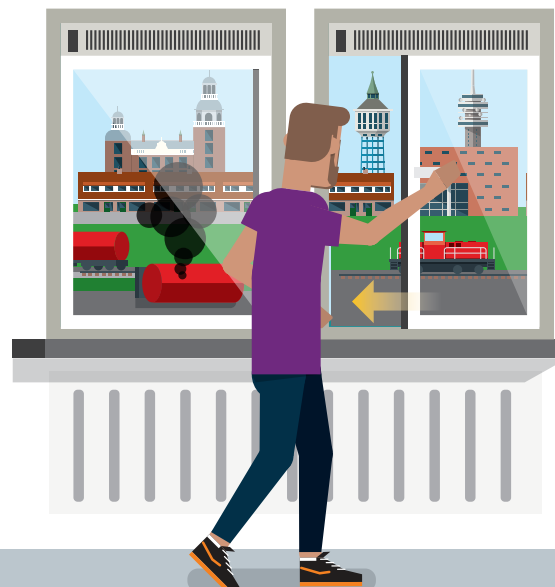
QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT AVEC DES PRODUITS DANGEREUX?



1 Abritez-vous à l'intérieur dès que possible et restez confinés ! Pensez aussi à vos voisins moins autonomes.



2 Fermez les fenêtres, les portes et les grilles d'aération de la maison.



3 La maison dispose d'une ventilation mécanique ? Mettez le commutateur sur la position 0.

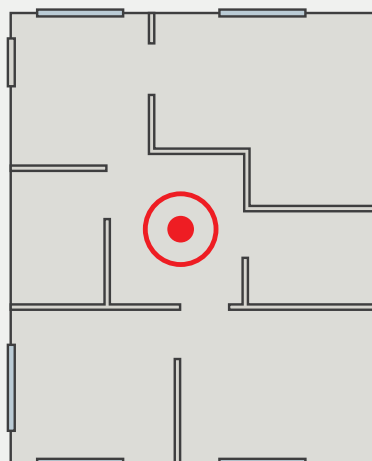


Si cela n'est pas possible, retirez la prise de l'unité centrale de ventilation



S'il n'y a pas de prise, coupez le disjoncteur qui contrôle le groupe de la ventilation mécanique dans l'armoire électrique.

4 Allez dans un espace sécurisé, de préférence au centre de la maison ou du bâtiment. Restez éloigné des fenêtres.



5 Suivez les conseils des services de secours. Vous recevrez via **NL-Alert** l'information actualisée sur l'incident. Cette information est aussi disponible sur le site internet www.zee-landveilig.nl, Twitter [@VRZ](https://twitter.com/VRZ) ou www.facebook.com/zl-dveilig.



Allumez la télévision ou la radio et sélectionnez l'émetteur calamité de Omroep Zeeland.

6 Quand peut-on à nouveau sortir sans danger ?



Les services de secours vous tiendront informés via les médias mentionnés ci-dessus.